

Brignais, le 30 mai 2022

**Nombre de conseillers en
exercice : 37**

Présents : 37
Votants : 37
Abstentions : 0
Contre : 0
Pour : 37

Objet :
ENS de la Vallée en Barret :
mission de surveillance de
l'Office National des Forêts
(ONF)

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt deux

Le 24 mai :

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 17 mai

PRESENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS : /

SECRETAIRE : Mme Patricia GRANGE

Pouvoirs :

Agnès BERAL donne pouvoir à Pierre FRESSYNET

Guy BOISSERIN donne pouvoir à Serge BERARD

Lionel BRUNEL donne pouvoir à Laurence BEUGRAS

Dominique CHARVOLLIN donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Catherine STARON

Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Damien COMBET
Pierre FOUILLAND donne pouvoir à Jean-Louis GERGAUD
Ernest FRANCO donne pouvoir à Pascale MILLOT
Jean-Philippe GILLET donne pouvoir à Christine MARCILLIERE
Erwan LE SAUX donne pouvoir à Marie DECHESNE
Audrey PLATARET donne pouvoir à Jean-François PERRAUD
Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Valérie GRILLON

DÉLIBÉRATION N°2022-36

Contexte :

Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS de la Vallée en Barret, compte tenu des forts enjeux liés à la fréquentation du site, une mission de police de l'environnement est confiée à l'Office national des forêts.

Cette mission s'appuie sur des agents assermentés, chargés de fonctions de police judiciaire. Ils interviennent sur les domaines de compétence relevant des codes forestier, de l'environnement et pénal.

Elle répond aux objectifs suivants :

- Contrôle des véhicules à moteur (la circulation étant interdite dans le cœur de l'ENS)
- Information et éducation des publics concernant :
 - La lutte contre les dépôts sauvages
 - La prévention du risque d'incendie
 - Le respect de la faune, de la flore et des milieux naturels
 - La lutte contre la détérioration des équipements
- Analyse de la fréquentation des publics
- Signalement à la CCVG des risques encourus par les publics

Déroulement de la mission :

Les missions sont assurées par tournées de 4h, réalisées en demi-journée, en alternant matin et après-midi d'une tournée à l'autre.

Elles sont réalisées en semaine et les week-ends, par une patrouille de 2 agents en tenue, qui sont soit à pied, en VTT ou en véhicule identifié.

Elles se déroulent entre les mois de mai et de novembre, sur la période de plus grosse fréquentation.

Plusieurs points stratégiques de surveillance sont privilégiés :

- les zones de vergers situées sur le secteur de Soucieu en Jarrest
- les abords des vestiges de l'aqueduc du Gier
- le secteur du Barrel (au niveau de l'aire de pique-nique)
- les voies d'accès à l'ENS depuis Brignais (notamment le chemin du Barray)
- les zones habitées
- les parkings

Contenu de la mission de surveillance 2022 :

Compte tenu de l'accroissement de la fréquentation constaté depuis le début de la crise sanitaire, il est proposé de renouveler la mission de surveillance confiée à l'ONF pour l'année 2022.

La fréquence et programme des opérations proposés par l'ONF pour 2022 sont les suivants :

- 4,5 jours de semaine, prioritairement mercredi et vendredi
- 3,5 samedis
- 1 dimanche
- De mai à novembre 2022

Soit un total de 9 jours en 2022 contre 11 jours en 2021.

La réduction de la présence de l'ONF sur l'ENS s'explique par le fait que les équipes de l'ONF sont fortement mobilisées sur la mise en œuvre du plan France Relance et ont, par conséquent, moins de disponibilités sur d'autres missions.

Cela pose un problème, face à la fréquentation -voire sur-fréquentation- du site de la Vallée en Barret, qui nécessiterait une présence plus régulière sur le terrain.

Pour le résoudre, la dynamique d'échanges entre l'ONF et les gendarmeries de Brignais et Mornant, initiée en 2021 à l'initiative de la CCVG sera poursuivie. Une réunion ONF/gendarmeries est en cours de programmation afin de coordonner les présences sur le terrain.

De plus, la révision du plan de gestion, qui démarrera en 2023, sera l'occasion de réfléchir aux dispositifs à mettre en place pour sensibiliser les publics et assurer la surveillance de l'ENS.

Budget et financement prévisionnels :

Le budget prévisionnel s'élève à **13 380 € TTC** sur l'année 2022. Le plan de financement est le suivant :

	en %	En €
Département du Rhône	50%	6 690 €
COPAMO	25%	3 345 €
CCVG	25%	3 345€
TOTAL	100%	13 380 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des votes :

- D'approuver la poursuite de la mission de surveillance réalisée par l'ONF sur l'ENS de la Vallée en Barret, selon les termes de la convention jointe en annexe ;
- De dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette mission sont inscrits dans le budget 2022 ;
- D'autoriser la présidente à signer la convention jointe en annexe.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 31/05/2022,
GAUQUELIN Françoise

